



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coût du travail

Question écrite n° 27896

Texte de la question

M. Franck Reynier attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le niveau des charges qui pèsent sur nos entreprises. Les dernières augmentations de cotisations sociales votées lors du projet de loi de finance 2013 mettent de très nombreuses entreprises en grandes difficultés. En effet, il apparaît clairement qu'aujourd'hui l'une des causes du chômage et des délocalisations, est le niveau de notre coût du travail qui se situe à un niveau bien trop élevé par rapport aux autres pays européens. Deux exemples suffisent pour illustrer cette situation. Pour un même coût du travail de 4 000 €, l'entreprise française paye 1 738 € de charges contre 841 € en Allemagne, et le salarié français a un salaire net de 1 403 €, contre 2 324 € en Allemagne. Le salarié et l'entreprise y perdent. Si l'on se réfère au coût horaire, une heure de travail coûte 3,59 € de plus en France qu'en Allemagne et 6,48 € de plus en France que dans la moyenne de la zone euro. En plus de ces écarts, il y a la tendance inquiétante : ces dix dernières années, le coût du travail a augmenté de 37 % en France et de 15 % en Allemagne. Lors de la mise en place des 35 heures, le coût du travail était 7 % inférieur en France, il est désormais supérieur de 12 %. Si nous ne voulons pas continuer à subir la longue litanie des délocalisations et enrayer le phénomène de désindustrialisation massif que nous connaissons actuellement. La disparition de pans entiers de nos savoir-faire et d'emplois en grand nombre est une véritable catastrophe nationale qui n'a pas d'équivalent dans notre histoire. Il est urgent pour le Gouvernement de changer ses priorités et de s'attaquer avec courage et de clarté au problème du coût du travail si nous voulons continuer à produire en France. Pour l'heure, la politique économique du Gouvernement est totalement illisible pour les entreprises. Il est pourtant essentiel de renforcer la compétitivité de nos entreprises, de rendre plus attractif notre territoire afin d'y attirer les investissements qui garantiront les emplois de demain. Concernant le crédit d'impôt sur la compétitivité et l'emploi (CICE), le Gouvernement souhaite une accélération du calendrier. Mais les entreprises ne peuvent anticiper le moindre investissement tant que les conditions pour bénéficier de ce CICE ne seront pas connues et clarifier. Le Gouvernement par souci de ne pas froisser l'aile gauche de la majorité n'a pas voulu préciser dès à présent les critères d'attribution. Pour la plupart des entreprises le CICE n'apparaît à une « usine à gaz » dont personne ne comprend vraiment elle fonctionnera. Dans la situation d'urgence économique que nous connaissons, nos entreprises ont besoin d'une fiscalité claire et stable pour restaurer la confiance dans l'avenir. Loin d'apporter des réponses rapides et efficaces, le Gouvernement ne fait qu'ajouter de l'incertitude à une conjoncture déjà alarmante. Il lui demande dès lors quelles sont les mesures concrètes envisagées pour engager une politique de compétitivité et de performance de nos entreprises, permettant ainsi de consolider nos emplois et savoir-faire.

Texte de la réponse

Le Gouvernement met en oeuvre un ensemble de réformes ambitieuses pour renouer avec une croissance plus forte et soutenir la compétitivité et l'emploi, tout en restaurant l'équilibre budgétaire de la France. Dans la première partie du quinquennat, un effort de solidarité a été demandé aux entreprises disposant des capacités contributives les plus importantes. La participation des grandes entreprises aux efforts de redressement des comptes publics a donc été renforcée, notamment avec le recentrage du régime fiscal de déductibilité des

charges financières qui profitait essentiellement aux grandes entreprises et était le plus favorable d'Europe, par l'instauration de la contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés (IS) due par les grandes entreprises réalisant un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 250 M€ et, enfin par l'instauration de la contribution additionnelle à l'IS de 3 % sur les dividendes distribués qui vise à inciter les entreprises à réinvestir leurs bénéfices plutôt que de les distribuer. Après un redressement budgétaire important en 2013, le Gouvernement a fait le choix de modérer à partir de 2014 la pression fiscale et de poursuivre la consolidation budgétaire en agissant sur des économies de dépenses. La stratégie retenue vise un effort de rétablissement des comptes publics sans précédent, sans hausse générale d'impôts. Dans cette logique, le Premier ministre a confirmé dans sa déclaration de politique générale du 8 avril 2014, l'objectif de réduction de 50 Mds€ de la dépense publique de 2015 à 2017. L'annonce du pacte de responsabilité et de solidarité par le Président de la République le 14 janvier 2014, a marqué une nouvelle étape de la politique économique mise en oeuvre pour soutenir la croissance et l'emploi, tout en maîtrisant la dépense publique. Pour les entreprises, il a décidé de renforcer l'allègement du coût du travail déjà engagé avec l'instauration du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), en complétant ce dispositif par la diminution progressive de 1,8 % des cotisations « famille » supportées par les employeurs. L'allègement concernera dès 2015 les salariés jusqu'à 1,6 du SMIC avec « zéro charge » pour les salariés au SMIC, puis en 2016 les salaires jusqu'à 3,5 du SMIC, ce qui portera ainsi la mobilisation pour réduire le coût du travail à plus de 30 Mds€ d'ici 2016, CICE compris. Cette action en faveur des investissements et des emplois se traduira également par une diminution de la fiscalité qui pèse sur les entreprises, avec la suppression progressive, d'ici à 2017, de la contribution sociale de solidarité des sociétés ; la suppression en 2016 de la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés créée fin 2011 et l'abaissement de l'impôt sur les sociétés à 28 % d'ici 2020, avec une étape intermédiaire en 2017. L'objectif est de rendre le système fiscal français plus attractif pour les acteurs économiques en le rendant plus simple et plus lisible, mais également d'engager des réformes de justice qui renforceront l'efficacité de notre fiscalité. Par ailleurs, il est à noter, que selon le baromètre d'Ernst&Young de l'attractivité en Europe en 2014, la France se place dans le trio de tête en Europe et conforte son premier rang en matière d'accueil des investissements étrangers dans le domaine industriel. Elle a ainsi retrouvé le niveau qui était le sien en 2010. Enfin, la direction générale des finances publiques et les directions régionales de la banque publique d'investissement dans chaque département sont mobilisées pour répondre aux questions des entreprises sur les modalités pratiques du CICE.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27896

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5407

Réponse publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10279